

## COMMUNIQUE DE PRESSE

3 novembre 2020

### Nouvelles mesures de confinement : il faut aussi préserver les entreprises et les emplois

**Le Conseil d'Etat vaudois a annoncé ce jour de nouvelles mesures de confinement. La Fédération patronale vaudoise (FPV) en prend acte. Elle relève que, si l'objectif premier est de préserver le système sanitaire, les conséquences de ces décisions sont extrêmement lourdes pour plusieurs pans de l'économie. Il convient dorénavant que l'interdiction de certaines activités soit adaptée en permanence aux circonstances et correctement indemnisée.**

La Fédération patronale vaudoise partage la préoccupation des autorités lorsqu'elles redoutent l'engorgement du système de santé et son possible effondrement. Si les mesures de confinement s'expliquent du point de vue sanitaire, la FPV souligne la gravité de leurs conséquences sur plusieurs secteurs et de nombreux emplois. Alors que les suites de la première vague ne sont de loin pas surmontées et que les entreprises ont mis en place avec le plus grand sérieux des plans de protection efficaces, cette mise à l'arrêt de nombreuses activités ne manquera pas de compromettre plus encore l'avenir économique des entreprises concernées et les emplois qu'elles fournissent.

La FPV relève que le Conseil d'Etat a veillé à conserver ouverts une grande partie des commerces et des services. Il convient que cela perdure autant que possible. Elle relaie volontiers l'appel à intensifier le télétravail dans les entreprises où cela est possible.

Par ailleurs, la FPV émet un certain nombre de demandes pressantes :

- Toutes les ressources disponibles du système de santé doivent être mobilisées, qu'elles émanent du secteur public ou du secteur privé. Il s'agit de mettre rapidement à disposition l'ensemble des lits et des professionnels de santé, même en dehors de structures publiques ou parapubliques.
- Des tests rapides doivent être à disposition des professionnels, pharmaciens notamment. Cela doit se faire sans obstacles bureaucratiques.
- L'évaluation de la situation et des mesures prises doit s'effectuer en continu. L'objectif doit être d'éviter des mesures plus coercitives encore, voire d'autoriser aussi vite que possible la réouverture des activités dans les secteurs qui n'apparaissent pas comme des vecteurs de la pandémie. On rappelle à cet égard le sérieux avec lequel les plans de protection ont été mis en place de manière généralisée dans les entreprises.
- Dans ce cadre, la FPV demande instamment au Conseil d'Etat d'être non seulement régulièrement informée, mais aussi consultée avant les décisions, par le biais de séances ou de contacts au minimum hebdomadaires comme cela se fait dans la plupart des cantons et sur le plan fédéral. Elle regrette que cela n'ait pas été le cas jusqu'ici et souligne qu'elle est en mesure d'informer de son côté en permanence à propos de la situation des secteurs et des entreprises qui lui sont affiliés. Il est rappelé que l'organisation promeut les intérêts de plus de 120 associations professionnelles et de 37'000 entreprises, dont 12'000 indépendants.
- En même temps qu'il ordonne des mesures interdisant certaines activités économiques, le canton doit s'engager à mettre en place des mesures d'indemnisation nouvelles, complétant celles mises en place au plan fédéral. A cet égard, les sempiternels appels à la Confédération d'intervenir financièrement ne sont plus suffisants. La FPV réitère ici l'appel exprimé par les organisations économiques faïtières au début de cet après-midi, notamment quant à la mise en place d'un fonds cantonal pour cas de rigueur, réclamé depuis des mois.

La FPV se tient à disposition des autorités pour renouer le dialogue, discuter des mesures d'indemnisation et contribuer à ce que les décisions prises soient proportionnées, efficaces et le moins dommageables possible. Elle souligne enfin que l'économie et les entreprises font partie intégrante de la vie de la cité. Tout notre système, qu'il soit politique, fiscal, social, est bâti sur le principe d'une économie qui fonctionne. En coupant l'une des composantes de ce système, c'est l'ensemble qui est mis en péril.

Contact pour précisions éventuelles :

C. Reymond, secrétaire général de la FPV

079 621 12 05

J.-H. Busslinger, membre de la direction

079 279 76 42



Communiqué de presse

## **Covid-19 : six mois perdus dans le soutien à l'économie vaudoise et à l'emploi**

**Lausanne, le 03.11.2020 :** A l'heure où de nombreuses entreprises sont de plus en plus fragilisées par la crise sanitaire et les mesures restrictives déjà ordonnées par les autorités, les organisations économiques faïtières du canton de Vaud regrettent la lenteur avec laquelle se mettent en place les programmes de soutien à l'économie et à l'emploi. Cette passivité est d'autant plus regrettable que les organisations économiques ont, à maintes reprises, demandé au Conseil d'Etat de créer un fonds de soutien. De plus, c'est aux cantons de se montrer aujourd'hui proactifs vis-à-vis de la Confédération. Le retard pris risque de faire disparaître des milliers d'emplois dans des entreprises tout à fait viables avant l'éclatement de la crise liée au Covid-19. Il est primordial que le bénéfice attendu des comptes cantonaux 2020 soit employé au soutien des branches qui en ont un besoin urgent et parfois existentiel.

Le 8 mai 2020 déjà, les organisations économiques faïtières vaudoises ont proposé, dans une lettre commune adressée au Conseil d'Etat, la constitution d'un fonds en faveur de l'économie vaudoise, cela en vue d'assurer le maintien d'emplois dans des entreprises significatives et structurantes pour son tissu économique fortement impacté. Cette proposition a été répétée par courrier le 9 juillet, assortie d'un certain nombre de recommandations concernant notamment le cercle des bénéficiaires, la nature des soutiens et les processus à mettre en place.

Par la suite, le 25 septembre 2020, le Parlement fédéral a adopté la Loi Covid-19. L'article 12 de cette loi prévoit que la Confédération peut soutenir financièrement les entreprises particulièrement touchées par les conséquences de la pandémie en raison de la nature même de leurs activités. Sont par exemple visés le secteur des voyages, les entreprises touristiques, les forains et le secteur événementiel. Les projets doivent être présentés par un ou plusieurs cantons, qui doivent en assumer 50% des coûts, l'autre moitié étant prise en charge par la Confédération. Comme souvent dans ce type de mesures, plus les cantons sont prêts en amont, plus le déclenchement de ces dernières intervient rapidement.

Le 9 octobre 2020 enfin, dans une lettre commune adressée au Conseil d'Etat, nos organisations ont renouvelé leur proposition visant à constituer un fonds en faveur de l'économie vaudoise, en se référant cette fois expressément à l'article 12 de la Loi Covid-19. A présent, le Conseil fédéral envisage d'accélérer la mise en application de cette disposition de manière à ce qu'elle puisse déjà déployer ses effets le 1er décembre prochain. Le fait d'avoir perdu du temps est donc d'autant plus dommageable.

### **Les excédents des comptes 2020 doivent profiter au tissu économique**

Notre proposition est restée sans suite concrète au cours des six derniers mois. C'est regrettable! La passivité du Conseil d'Etat en vue d'appuyer les secteurs économiques frappés par la crise finira par coûter des milliers d'emplois, menaçant de faire éclater une crise sociale qui fragilisera durablement le tissu économique. Une telle perspective est d'autant moins admissible que les acteurs économiques et les salariés ont largement contribué, ces quinze dernières années, au redressement des finances cantonales et qu'il est hautement probable que les comptes 2020 de l'Etat afficheront une nouvelle fois un excédent de revenus substantiel, pouvant s'élever à plusieurs centaines de millions. Les organisations économiques exigent que ce bénéfice soit affecté à des mesures de soutien aux branches économiques mises en difficulté par la crise sanitaire.

**Contacts pour précisions :**

**Philippe Miauton**, directeur adjoint de la CVCI : 079 277 68 41

**Olivier Feller**, directeur de la CVI : 079 658 31 92

**Christophe Reymond**, secrétaire général de la FPV : 079 621 12 05

**Grégoire Nappey**, responsable de communication de Prométerre : 079 416 27 62